

DAJI/2024/Décision/Tarifs/34

Décision portant approbation des tarifs d'inscription pour
le Colloque « IAS 2024 » _ CIELAM_UR 4235

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le « 27^{ème} Congrès de la Société Internationale Arthurienne _ IAS 2024 » présentée le 24 juin 2024 par l'Unité de Recherche 4235 - CIELAM,

Considérant que l'Unité de Recherche 4235 - CIELAM, a présenté, le 24 juin 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le « 27^{ème} Congrès de la Société Internationale Arthurienne _ IAS 2024 ».

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au « 27^{ème} Congrès de la Société Internationale Arthurienne _ IAS 2024 », organisé par l'Unité de Recherche 4235 - CIELAM.

Ce colloque aura lieu du 12 au 18 juillet 2024 à Aix-Marseille - Arles.

Les tarifs d'inscription hors taxes et éventuelle gratuité sont ainsi définis :

Inscriptions du 2 janvier 2024 au 15 mai 2024		
Catégories	Montant hors taxe	Montant TTC
Plein tarif	136.36€	150€
Tarif étudiant	68.18€	75€
Accompagnant	45.45€	50€
Exonéré	0€	0€
Activités extra et hors colloque		
12 juillet – Apéritif d'accueil	0€	0€
Excursion Marseille Culture	40.91€	45€
Excursion Marseille Calanques	63.64€	70€
Excursion Arles	40.91€	45€
Restauration payée par les participants		
Déjeuner du 12 juillet	13.64€	15€
Déjeuner du 13 juillet	13.64€	15€
Déjeuner du 15 juillet	13.64€	15€
Déjeuner du 16 juillet	13.64€	15€
Déjeuner du 17 juillet	13.64€	15€
Déjeuner du 18 juillet	13.64€	15€
Dîner de gala	90.91€	100€

TARIF N°4 :

- **409.09 € HT/450 € TTC par exposant commercial**
(incluant les pauses café, les déjeuners des 15, 16 et 17/09/2025)

TARIF N°5 :

- **127.27 € HT/140 € TTC par accompagnant**
(uniquement pour les dîners des 14, 16 et 17/09/2025)

TARIF N°6 :

- **9.09 € HT/10 € TTC par personne** pour participation aux frais de transfert depuis et vers l'aéroport de Genève (coût pour 1 trajet pour 1 personne)

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le :

Transmis au Recteur le :

10 JUIL. 2024

10 JUIL. 2024